

CONSEILLER

Planification successorale : le casse-tête du parc immobilier

Publié par La rédaction, Finance et Investissement le 15 juin 2017



Planifier la succession de clients qui détiennent un parc immobilier peut s'avérer complexe. Car avec ces édifices peut venir une facture fiscale d'importance. Comment l'éviter?

Avec le gel successoral et le transfert dans une société par actions, répond Michel Lavoie, fiscaliste, planificateur financier et formateur au congrès annuel de l'Institut québécois de planification financière (IQPF), qui se déroulait jeudi et vendredi à Mont-Tremblant.

Cette structure comporte de nombreux avantages, notamment celui de pouvoir reporter l'impôt sur la plus-value future des immeubles.

Pour la mettre en place de façon efficace, il importe de revoir le testament du client pour déterminer qui aura la responsabilité de l'impôt.

La suite sur [Finance et Investissement](#).

La rédaction vous recommande :

- [La finance comportementale appliquée aux conseillers](#)
-